

# Contrainte et liberté, des antonymes ?

## En tout cas pas autant que le sont noir et blanc



Suite à l'appel à contribution lancé par la rédaction du *Journal de l'alpha* sur la question de la contrainte et de la liberté de se former, nous avons proposé de réaliser une animation-débat dans un groupe en formation dans notre régionale (Hainaut occidental). Outre l'intérêt de relayer auprès des lecteurs du journal ce que vivent et pensent les apprenants, cette activité nous semblait intéressante pour amener la réflexion dans le groupe. La discussion lors de cette séance de formation nous permettra par la suite de réfléchir ensemble aux apprentissages que l'on peut mener en formation, à la manière de fonctionner et aux perspectives que les apprenants se fixent afin de donner toute sa pertinence au dispositif de formation.

Par Adèle FOURNEAU et Pierre MERCIER

**P**OUR TRAVAILLER SUR LE THÈME de la contrainte et de la liberté de se former, nous avons décidé de mener une animation de prise de parole sous forme de jeu de rôles avec les apprenants du groupe. Celle-ci avait pour but, au départ de situations fictives, de les amener à s'exprimer le plus librement possible sur leurs propres situations, leurs propres ressentis par rapport à leur participation à la formation.

L'activité proposée consistait à confronter le profil d'une personne fictive susceptible d'entrer en formation à Lire et Ecrire (profil défini par sa situation socioéconomique et familiale, ainsi que par son expérience professionnelle) à la proposition de formation d'alphabétisation émanant d'un organisme officiel (CPAS, FOREM, ONEM) ou d'une tierce personne (un employeur, un ami ou un formateur).

Les profils de personnes utilisés pour l'activité ont été totalement inventés mais correspondent à des statuts socioéconomiques, des situations familiales, des expériences professionnelles que l'on peut rencontrer chez le public en formation à Lire et Ecrire. Les propositions d'entrée en formation, quant à elles, ont été argumentées de différentes manières selon l'organisme censé les avoir formulées.

Exemples de profils et d'argumentations de la part des organismes :

### Profil n°1

Gilbert, 47 ans, belge, perçoit des allocations de chômage sur base de sa carrière. Il a travaillé comme maçon pendant 25 ans. L'entreprise pour laquelle il travaillait a fait faillite et il est sans emploi depuis 4 ans. Il est marié et a 3 enfants. Son épouse travaille à temps plein. Gilbert perçoit donc des allocations en tant que cohabitant.

Propositions du FOREM :

- « *Suivre une formation chez Lire et Ecrire pourrait vous aider à mettre à jour votre CV et votre lettre de motivation. De plus, cela pourrait vous aider dans la gestion de vos recherches d'emploi.* »
- « *Suivre une formation chez Lire et Ecrire pourrait être une manière de retrouver un rythme quotidien ainsi que d'avancer dans votre parcours.* »

– « Pour une éventuelle reconversion professionnelle, Lire et Ecrire serait une première étape dans un parcours formatif adéquat. Cela pourrait être le point de départ pour vous préparer à suivre une formation plus spécialisée par la suite. »

### Profil n°2

Steven, 23 ans, français, 2 enfants, a été exclu du bénéfice des allocations de chômage car il n'a pas respecté le contrat signé avec l'ONEM dans lequel on lui demandait de trouver une formation. Ses enfants et sa compagne sont à sa charge. Il émarge au CPAS en tant que chef de famille.

Propositions du CPAS :

– « Vu les difficultés dont vous parlez, on vous demande d'aller vous renseigner auprès de l'asbl Lire et Ecrire et de nous recontacter ensuite pour nous dire comment cela s'est passé. »

– « En formation, vous gagnerez 1€/heure, ce qui n'est pas négligeable dans votre situation. »

– « Je vous rappelle que si vous ne suivez pas les recommandations faites par les assistants sociaux du CPAS, des sanctions pourraient en découler. »

Lors de l'animation, les apprenants ont été répartis en binômes, l'un jouant le rôle de la personne susceptible d'entrer en formation et l'autre celui de la personne proposant l'inscription dans le dispositif d'alphabétisation. En fonction du profil défini pour la personne à orienter, l'assistant social (CPAS), le conseiller (FOREM) ou l'accompagnateur (ONEM) choisit l'argument qui pourrait la convaincre d'entrer en formation à Lire et Ecrire (il y a toujours le choix entre trois arguments). Le but de ce jeu de rôle est bien sûr de déclencher une discussion dans le binôme quant aux arguments avancés pour susciter l'entrée en formation.

Après quelques minutes de travail en sous-groupes, nous avons repris l'animation en groupe complet. Là, chaque binôme a pu décrire la situation sur laquelle il a échangé et expliquer les arguments qui lui paraissaient convaincants pour motiver une personne à s'inscrire dans un dispositif d'alphabétisation.

Les autres participants étaient aussi invités à donner leurs avis et ressentis par rapport à ces différentes situations. Naturellement, les apprenants ont commencé à faire des rapprochements avec leur propre vécu ou avec des situations réelles qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler.

L'activité a donc pris une tournure de discussion dans laquelle nous distribuions la parole et interpelions les apprenants en questionnant, en relançant le débat ou en demandant des éclaircissements. Le but était d'aller le plus loin possible dans le ressenti et le vécu formatif des apprenants. Nous avons porté une attention particulière à ce que les échanges ne portent pas sur des aspects de leur vie privée dont nous ne devons pas forcément avoir connaissance.

D'après les réactions et commentaires sortis lors de la discussion en groupe, un premier constat qui peut être fait est que la plupart des apprenants déclarent ne pas être venus en formation de leur propre volonté mais bien conseillés, voire obligés, par un organisme comme le FOREM, l'ONEM ou le CPAS.

Un seul apprenant dit avoir fait lui-même la demande au FOREM pour qu'on lui conseille une formation sur les savoirs de base après son licenciement. Son but était de profiter du temps dont il dispose pour s'améliorer en lecture et en écriture. Il dit aussi avoir été choqué d'entendre que beaucoup viennent au départ par obligation. Lui-même considère la formation comme une chance de pouvoir avancer dans ses apprentissages avant de retrouver un travail.

Une apprenante, évoquant l'obligation à l'origine de son inscription, dit qu'elle a été forcée de prendre contact avec Lire et Ecrire suite à un entretien avec un facilitateur de l'ONEM. Pour elle, cette contrainte s'est vite transformée en motivation car elle a rapidement fait le lien entre la formation et ses besoins, notamment celui de pouvoir aider sa fille qui entrait alors à l'école primaire. C'est cette motivation qui revient le plus souvent chez les personnes inscrites dans le groupe : pouvoir suivre la scolarité des enfants. Ce qui n'implique pas que le simple fait de pouvoir aider aux devoirs, cela va plus loin que ça. Il s'agit de pouvoir avoir un véritable rôle dans la scolarité des enfants : comprendre les courriers de l'école et y répondre, pouvoir communiquer oralement ou par écrit avec l'équipe éducative, etc.

Comme cette apprenante, plusieurs dans le groupe disent avoir vite compris l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à venir en formation malgré la contrainte de départ. Certains pour la recherche d'emploi, d'autres pour la scolarité des enfants (comme expliqué ci-dessus), ou bien encore pour pouvoir se préparer à une autre formation qu'ils auraient pleinement choisie.

Nous avons ensuite demandé aux apprenants s'ils pouvaient expliquer les facteurs qui font que certaines motivations arrivent petit à petit après l'entrée en formation. Ils nous ont répondu que les conditions de formation chez Lire et Ecrire créent un climat de confiance, qu'ils se rendent très vite compte que les apprentissages se font au rythme de chacun et que cela permet de retrouver une certaine estime de soi. Ils évoquent également que le fait de rencontrer d'autres personnes qui, comme eux, éprouvent certaines difficultés (dans les apprentissages ou ailleurs) leur permet de tisser des liens qu'ils n'auraient peut-être pas pu tisser en dehors.

Un autre apprenant évoque un test d'entrée en formation raté (formation FOREM pour obtenir le permis poids lourds), suite auquel il s'est vu proposer de prendre contact avec Lire et Ecrire. Sa motivation de départ était de pouvoir se préparer de la meilleure manière possible à repasser ce test, mais il déclare avoir développé d'autres motivations depuis le début de sa formation à Lire et Ecrire. Il rejoint en cela les autres quand ils évoquent leurs motivations.

À entendre ces témoignages, nous pouvions facilement en déduire que, bien que liée à la contrainte pour un bon nombre de participants, la venue en formation s'apparente, après quelque temps, à une source de motivation. Cependant, nous ne pouvions pas en rester à cette déduction simpliste car d'autres témoignages sont venus la mettre à mal. Un apprenant a dit en effet que, même s'il se sent bien en formation, il y vient surtout pour satisfaire à l'exigence de l'ONEM avec qui il a dû signer un contrat.

En embrayant sur cette intervention, nous avons posé la question aux autres membres du groupe. Certains nous ont répondu qu'eux aussi étaient en formation suite à une pression d'un organisme officiel. Cette pression est-elle

réelle ou fantasmée ? Toujours est-il que, dans leur idée, il y a une certaine sécurité à être inscrit en formation par rapport aux contrôles de ces organismes.

Bien qu'ils ne puissent expliquer exactement les conditions qui leur permettraient d'obtenir une dispense de contrôle ou de recherche d'emploi, il est ancré dans leur imaginaire collectif que la formation est un gage de sécurité par rapport à des sanctions éventuelles émanant de l'ONEM ou du CPAS, principaux dispensateurs de leurs revenus. Cette représentation des apprenants n'est pas sans fondement. En effet, ceux qui ont été convoqués par l'ONEM pour un contrôle de leurs démarches de recherche d'emploi reviennent sans avoir eu d'entretien du fait qu'ils sont inscrits en formation (plusieurs témoignages attestent ce fait).

Une question nous vient alors : le sentiment de sécurité en formation vécu par les apprenants est-il moteur de la formation ou est-il un frein ? Plusieurs apprenants évoquent cette sécurité, mais ce sentiment n'est-il pas un danger pour leur parcours formatif, en ce sens qu'il ne les pousse pas à se projeter dans un avenir possible ?

Ce sentiment de sécurité est toutefois entravé par la contrainte du nombre maximum d'heures de formation (2.100 heures) autorisées par le décret CISP<sup>1</sup>. Au moment de l'animation, plusieurs personnes arrivaient en effet à cette limite (elles ont d'ailleurs dû quitter le dispositif de formation depuis). Il est évident que limiter la formation dans le temps n'est pas une volonté de l'association qui milite, elle, pour le respect du rythme de chacun dans les apprentissages. En effet, en accueillant dans le dispositif des personnes ayant un niveau de compétences, des objectifs et un rythme d'apprentissage différents, il est difficile d'imaginer qu'elles puissent toutes maîtriser les compétences de base ou atteindre leurs objectifs particuliers en un laps de temps prédéfini et le même pour tous.

Cette limitation est très mal vécue par les apprenants qui la considèrent comme injuste car cela met à mal leur sentiment de sécurité. Certains ont

---

<sup>1</sup> Décret wallon du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle.

exprimé des craintes par rapport à leur avenir avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Cela les oblige à se projeter au-delà de la formation, ce qu'ils ne font pas spontanément. La fin éventuelle de la formation est alors perçue comme une injustice plutôt qu'envisagée comme une possibilité de sortie positive, comme un retour à la case départ plutôt que comme une ouverture possible vers un nouvel avenir. Mais cette contrainte doit pouvoir être discutée en formation. Premièrement, pour expliquer qu'il ne s'agit pas d'une volonté de l'association mais bien d'une limite inscrite dans le nouveau décret relatif au secteur des centres d'insertion socioprofessionnelle tout entier. Deuxièmement, pour que chacun ait toutes les informations afin de pouvoir s'inscrire dans une dynamique formative en définissant, à moyen terme, les visées de celle-ci.

Il est cependant compliqué de respecter le rythme de chacun si le temps de formation est compté. En effet, qui peut estimer le nombre d'heures, de jours, de mois ou d'années dont chacun aura besoin pour maîtriser les savoirs de base, pour atteindre des objectifs d'insertion sociale ou professionnelle ? Nous voilà donc, apprenants et travailleurs de Lire et Ecrire, pris en tenaille entre nos valeurs, nos revendications et une décision politique. Laquelle nous amène à mettre en place, avec les apprenants, une progression réaliste dans les différents objectifs à atteindre, tout en préparant ensemble une suite de parcours en accord avec les attentes de chacun. Et ceci, en sachant que le temps qui nous est imparti ne sera peut-être pas suffisant pour une partie des apprenants.

Aux sentiments évoqués, très répandus chez les apprenants depuis quelques temps, s'ajoutent encore pour certains les nouvelles conditions liées au bénéfice des allocations d'insertion<sup>2</sup>. En effet, certaines personnes du groupe bénéficient d'allocations du simple fait qu'elles ont signé une prolongation de contrat de formation. Pour elles, leur revenu est donc directement lié au fait de venir en formation. Une apprenante nous a d'ailleurs dit que, si elle avait

---

<sup>2</sup> Le bénéfice des allocations d'insertion est désormais limité dans le temps (3 ans) suite à une disposition prise en 2011 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Certaines personnes bénéficient d'un maintien du droit aux allocations pour autant que leur contrat de formation soit prolongé.

eu véritablement le choix, elle aurait hésité à résigner un contrat de formation avec Lire et Ecrire mais que, dans les conditions actuelles, elle avait été obligée de le faire. Un constat qui nous renvoie pleinement à la contrainte de se former. Elle ajoute qu'elle ne le vit pas mal mais qu'elle ne sait pas ce qu'elle fera si son contrat prend fin prochainement. Ce n'est pas la seule dans le cas et ces préoccupations légitimes se ressentent au sein même de la formation.

L'obligation telle qu'elle est vécue par les apprenants n'est donc pas simplement une possibilité de pouvoir développer des objectifs et motivations une fois en formation, elle est également une réelle contrainte à respecter. Un sentiment donc balancé entre une venue en formation pour soi et le fait de satisfaire aux conditions d'octroi d'un revenu.

On le voit, les contraintes à se former mais aussi les contraintes à rester en formation sont bien réelles. Il est alors légitime de se demander quels impacts elles peuvent avoir sur l'apprentissage.

Si l'obligation de se former peut avoir un impact positif chez beaucoup d'apprenants qui sont, au final, contents d'être arrivés dans un dispositif qu'ils ne connaissaient pas et où ils peuvent s'exprimer et travailler sur des apprentissages qui les intéressent, au contraire, pour d'autres, cette contrainte est contreproductive et on remarque chez ces personnes un absentéisme grandissant allant parfois jusqu'à l'abandon. Tout arrêt de la formation ou fin de contrat devant être signalé à l'ONEM, les personnes sont alors susceptibles d'être convoquées pour se justifier. Ce qui pourrait entraîner une sanction ou une exclusion du bénéfice des allocations. Il nous semble dès lors primordial, à l'entrée du stagiaire en formation, de commencer directement à travailler avec lui sur ses attentes et ses représentations. Comprendre ensemble pourquoi il est arrivé en formation et ce qu'il voudrait y investir et en retirer. Transformer ce sentiment de contrainte en réelle opportunité. Bien sûr, cela ne se fait pas en quelques séances de formation !

**Adèle FOURNEAU et Pierre MERCIER**  
Lire et Ecrire Hainaut occidental